



32810 CASTIN

## COMPTE RENDU

### SEANCE du 30 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël MIGNANO, Maire.

Membres présents : Joël MIGNANO, Pierrette LUCHE, Philippe ADER, Jean-Pierre LAROCHE-GUERINAUD, Alain LAUZIERE, Sébastien DELMOTTE, Thierry GIRONI.

Membres absents excusés : Rémy CABAN, Franck LAPEYRERE, Bernadette RODRIGUES.

Secrétaire de séance : Sébastien DELMOTTE

#### Approbation du compte-rendu de la séance 11 septembre

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### Saisine RIFSEEP

Monsieur Le maire présente la saisine qui va être soumise au comité technique du CDG32, concernant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

#### DM 03 budget principal

En prévision des frais de personnel jusqu'à la fin de l'année 2017, M. le maire précise qu'il convient de modifier le budget primitif par une décision modificative n°03, selon le détail suivant :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
023 (023) : Virement à section I.	-3 500		
6411 (012) : Personnel titulaire	+ 3500		

#### **Mairie de Castin**

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : [mairie.castin@gmail.com](mailto:mairie.castin@gmail.com)

Site internet : [www.castin.fr](http://www.castin.fr)



## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts	-3 500	021 (021) : Virement de la section de F.	-3 500
<b>Total dépenses</b>	<b>-3 500,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>-3 500,00</b>

**Le conseil valide à l'unanimité cette décision par délibération n°29.**

### Indemnités trésorière

Mme la trésorière a fait une demande concernant l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires. Le conseil se prononce à l'unanimité pour accorder cette indemnité au taux plein, ce qui correspond à un montant brut de 304,38€ pour l'année 2017 (277,43€ net). Le conseil valide l'attribution de cette indemnité pour les années suivantes, tant qu'il n'y aura pas de changement du receveur municipal.

**Décision validée à l'unanimité par délibération n°30.**

### Questions diverses

L'association Kesaco (couture) ne vient pas pour la saison 2017-18.

L'association « Musique de chambre dans le Gers » ne loue que la salle du temps libre le mardi de 14h30 à 19h30.

Des problèmes de mise en place de la fibre ont été relevés (rue de Ruda, quartier du Moulin et rue du Moulin en partie). Ce dossier est suivi de près afin d'informer au mieux les habitants de la commune.

Suite à un diagnostic du cyprès place de la mairie, il a été constaté son très mauvais état sanitaire. Afin d'anticiper son renouvellement, il est décidé de l'abattre, et de le remplacer par une essence aux feuilles persistantes.

Fête de la musique en 2018 : les 15, 16 et 17 juin.

Séance levée à 19h30